



AVIS DE COURSE

Régate Départementale habitables

Grade 5B TYPE HABITABLES

Dates complètes : **le dimanche 25 septembre 2022**
Lieu : **Etang de Baye**

Autorité Organisatrice : **Cercle Nivernais de la Voile**
Etang de Baye
58110 Bazolle
<http://cnv58.fr>
contact@cnv58.fr

Latitude : 47° 10' 25" Longitude : 3° 37' 15"

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à-

---tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A B C R1 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5° catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

---tous les bateaux des classes A B et R1 et aux bateaux du système à handicap le système : Osiris Habitable - ORC - IRC d'un coefficient minimum d'un coefficient minimum de 00 et d'une longueur minimale de 5 mètres

3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée.

- l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3.3 Formulaire

Un formulaire de préinscription en ligne est disponible

https://www.webquest.fr/?m=156144_inscription-regate-habitable-grade-5b

4. PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date le dimanche 25 septembre 2022 de 9H30 à 10H30

4.2. L'heure prévue pour le **signal d'avertissement de la première course** est : **11H00.**

4.3. Il ne sera pas donné de signal d'avertissement après **16 h 00.**

4.4. Il n'est pas prévu de pause méridienne. Toutefois le comité de course peut aménager une pause de courte durée pour un ou plusieurs groupes.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au Club House selon la Prescription Fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : seront affichés sur place (parcours construits)

7. CLASSEMENT

7.1.Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

7.2.(a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 4

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : 7

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les Classes A B R1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Le comité de course utilise le canal 08 de la VHF

10. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

REMOND Rémy 06 16 01 65 04

remond.rmc@orange.fr